



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

### AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 170-3 (PLAN D'URBANISME)

Est par la présente donnée que la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle déposera un nouveau projet de règlement 170-3 concernant le plan d'urbanisme numéro 170 lors de la séance ordinaire du **13 avril 2026**.

#### Nature et effets :

- Assurer la concordance aux règlements de la MRC des Jardins-de-Napierville numéro Urb-205-19-2025 et Urb-205-21-2025.
  - Modification du paragraphe 2 à la section intitulé 'Périmètre d'urbanisation' (Partie 1, page 6)
  - Ajout du paragraphe 4 à la section intitulé 'L'agrotourisme' (Partie 1, page 16)
  - Modifier l'alinéa E) de la section intitulé 'La description des fonctions (extrait du SADR)' (Partie Annexe, page 83)

**CONSIDÉRANT** que l'avis de motion est publié sur le babillard de l'hôtel de ville et sur internet;

**AVIS** est, par la présente, donné par le soussigné :

**QUE** lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 13 avril 2026 à 19 heures, le conseil municipal devra adopter le projet de règlement numéro 170-3.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance à laquelle cette demande sera traitée ou sur demande à [sleblanc@mun-sbdl.ca](mailto:sleblanc@mun-sbdl.ca).

Donné à Saint-Bernard-de-Lacolle, ce 2<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2026.

Stéphanie Leblanc

Directrice générale et greffière-trésorière

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Stéphanie Leblanc, à Saint-Bernard-de-Lacolle, Directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville à l'extérieur ainsi que sur le site internet de la Municipalité, endroits désignés par le règlement 211.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce le 2<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2026.

Stéphanie Leblanc

Directrice générale et greffière-trésorière